

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAIS

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Jimmy ROUFFELAERS (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Monsieur Jean-Luc DELASSUS est élu secrétaire de séance.

2025-123 : Décision Budgétaire Modificative n°3 Budget Ville 2025

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1 et suivant

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-85 du 07 octobre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu les textes législatifs ou réglementaires régissant la comptabilité publique notamment la M57,

Vu la délibération n°2025-29 du Conseil Municipal du 02 avril 2025 adoptant le Budget primitif 2025

Madame la Maire informe l'assemblée des modifications à apporter au budget Ville pour permettre de transférer au compte de travaux (2313) les frais d'études imputés au compte (2031).

Elle rappelle que les décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour actualiser le budget primitif, acte par nature prévisionnel, et tenir compte des aléas économiques ou financiers.

La Décision Modificative se décompose de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'ORDRE

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Article	Fonction	Dénomination	Montant DM n°3
2313	020	Constructions (en cours)	+ 8 700,00 €
		TOTAL	+ 8 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES D'ORDRE

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Article	Fonction	Dénomination	Montant DM n°3
2031	020	Frais d'études	+ 8 700,00 €
		TOTAL	+ 8 700,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité,

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAIS
12 déc. 2025

Jean-Luc DELASSUS

